

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : CHAMPAGNE SUR OISE (M57) (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE CHAMPAGNE SUR OISE

Numéro SIRET : 21950134300012

POSTE COMPTABLE : CENTRE FINANCES PUBLIQUES

M. 57

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : CHAMPAGNE SUR OISE (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	5083

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	925.88

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1141.99
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1298.66
3	Dépenses d'équipement brut / population	275.98
4	Encours de dette / population (2)(3)	623.79
5	DGF / population	94.88
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	56.65 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	94.5413 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	12.06 %
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	5.46 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	48.0334 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	8.799426

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	5 530 554,41	6 371 230,00	11 901 784,41
	Recettes réalisées (1)	B	1 880 100,68	6 605 098,38	8 485 199,06
	Restes à réaliser	C	2 678 181,68	0,00	2 678 181,68
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 982 153,32	7 756 380,76	12 738 534,08
	Dépenses réalisées (1)	E	1 942 792,84	6 032 435,65	7 975 228,49
	Restes à réaliser	F	1 190 116,36	0,00	1 190 116,36
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-62 692,16	572 662,73	509 970,57
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-548 401,09	1 385 150,76	836 749,67
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-611 093,25	1 957 813,49	1 346 720,24
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	1 488 065,32	0,00	1 488 065,32
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	876 972,07	1 957 813,49	2 834 785,56

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	-548 401,09	0,00	-62 692,16	0,00	-611 093,25
Fonctionnement	2 324 306,89	939 156,13	572 662,73	0,00	1 957 813,49
TOTAL I	1 775 905,80	939 156,13	509 970,57	0,00	1 346 720,24
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21300-ASST-CHAMPAGNE-SUR-OISE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	809 332,92	0,00	108 323,28	0,00	917 656,20
Fonctionnement	945 585,33	0,00	-76 755,00	0,00	868 830,33
Sous-Total	1 754 918,25	0,00	31 568,28	0,00	1 786 486,53
TOTAL III	1 754 918,25	0,00	31 568,28	0,00	1 786 486,53
TOTAL I + II + III	3 530 824,05	939 156,13	541 538,85	0,00	3 133 206,77

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRANSPORT D ELEVES (SITE)			0,00
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (TRI OR)			0,00
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP)			0,00
SYNDICAT DPTAL DE L'ELECTRICITE, DU GAZ, ET DES TELECOMM DU VAL D'OISE (SDEGTVO)			0,00
SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DU VAL D'OISE (SMGFAVO)			1 930,78
SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN ET L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE			0,00
SYNDICAT MIXTE OUVERT VAL D'OISE NUMERIQUE (SMOVON)			1 388,14
EPCI			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE (CCHVO)			0,00
Autres organismes de regroupement			
COMITE D'EXPANSION ECONOMIQUE DU VAL D'OISE (CEEVO)			0,00
ETABLISSEMENT FONCIER DU VAL D'OISE (EPFVO)			0,00
ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT (AFR)			0,00
CONSEIL NATIONAL D ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL (CNAS)			11 067,00
CORRESPONDANT DEFENSE			0,00
ASSOCIATION MIEUX VIVRE (ASIMPAD)			0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 1 190 116,36
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	115 706,75
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	1 028 880,04
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	45 529,57
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 2 678 181,68
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 795 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	883 181,68
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N	F

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
TFPB		34,91 0	2 305 961,00	0,00
TFPNB		69,23 0	38 784,00	0,00
CFE		0,00 0	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00
TOTAL			2 392 320,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	435 099,51	151 997,73	34,93	115 706,75
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 569 563,47	909 576,06	25,48	1 028 880,04
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	410 697,42	341 250,22	83,09	45 529,57
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 415 360,40	1 402 824,01	31,77	1 190 116,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	438 000,00	436 040,85	99,55	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		443 000,00	436 040,85	98,43	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 858 360,40	1 838 864,86	37,85	1 190 116,36
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	4 100,00	4 010,10	97,81	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	119 692,92	99 917,88	83,48	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		123 792,92	103 927,98	83,95	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		4 982 153,32	1 942 792,84	39,00	1 190 116,36
001 Solde d'exécution négatif reporté		548 401,09			
Total des dépenses de la section d'investissement		5 530 554,41	1 942 792,84		1 190 116,36

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	935 064,36	139 849,45	14,96	883 181,68
16	Emprunts et dettes assimilées	77 299,24	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 203,12	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 239 156,13	1 370 667,62	110,61	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 697 000,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	39 741,00	39 741,00	100,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 988 260,73	1 552 461,19	38,93	2 678 181,68
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	1 203 280,76			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	219 320,00	227 721,61	103,83	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	119 692,92	99 917,88	83,48	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		1 542 293,68	327 639,49	21,24	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		5 530 554,41	1 880 100,68	33,99	2 678 181,68
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		5 530 554,41	1 880 100,68		2 678 181,68

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	2 165 770,00	1 636 167,02	49 997,48	1 686 164,50	77,86	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 290 020,00	3 288 471,61	0,00	3 288 471,61	99,95	0,00
014	Atténuations de produits	420 000,00	390 204,49	0,00	390 204,49	92,91	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	400 990,00	385 917,07	0,00	385 917,07	96,24	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 276 780,00	5 700 760,19	49 997,48	5 750 757,67	91,62	0,00
66	Charges financières	50 000,00	42 823,51	5 198,95	48 022,46	96,04	0,00
67	Charges spécifiques	1 000,00	231,81	0,00	231,81	23,18	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	6 000,00	5 702,10	0,00	5 702,10	95,04	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		6 333 780,00	5 749 517,61	55 196,43	5 804 714,04	91,65	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 203 280,76					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	219 320,00	227 721,61	0,00	227 721,61	103,83	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		1 422 600,76	227 721,61	0,00	227 721,61	16,01	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		7 756 380,76	5 977 239,22	55 196,43	6 032 435,65	77,77	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		7 756 380,76	5 977 239,22	55 196,43	6 032 435,65		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	89 320,00	91 702,17	0,00	91 702,17	102,67	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	584 300,00	601 852,04	0,00	601 852,04	103,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 202 600,00	1 301 554,35	0,00	1 301 554,35	108,23	0,00
731	Fiscalité locale	3 634 300,00	3 753 026,41	0,00	3 753 026,41	103,27	0,00
74	Dotations et participations	753 510,00	708 837,00	0,00	708 837,00	94,07	0,00
75	Autres produits de gestion courante	103 100,00	120 290,51	0,00	120 290,51	116,67	0,00
Total des recettes de gestion des services		6 367 130,00	6 577 262,48	0,00	6 577 262,48	103,30	0,00
76	Produits financiers	0,00	69,60	0,00	69,60	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	23 756,20	0,00	23 756,20	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		6 367 130,00	6 601 088,28	0,00	6 601 088,28	103,67	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	4 100,00	4 010,10	0,00	4 010,10	97,81	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		4 100,00	4 010,10	0,00	4 010,10	97,81	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		6 371 230,00	6 605 098,38	0,00	6 605 098,38	103,67	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		1 385 150,76					
Total des recettes de la section de fonctionnement		7 756 380,76	6 605 098,38	0,00	6 605 098,38		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					6 722 647,47									
1641 Emprunts en euros (total)					6 722 647,47									
1415672	CREDIT AGRICOLE	10/04/2018	2018-06-29	26/09/2018	700 000,00	F		1,280	1,280	EURO	T	X Autres	N	A-1
2607591	CREDIT AGRICOLE	03/04/2021	2021-04-03	07/10/2021	1 050 000,00	F		0,780	0,780	EURO	T	X Autres	N	A-1
2607623	CREDIT AGRICOLE	03/04/2021	2021-02-13	01/09/2021	850 000,00	F		0,670	0,670	EURO	T	X Autres	N	A-1
A75121IS	CAISSE EPARGNE I.F. NORD	06/12/2012	2012-12-06	05/03/2013	1 286 016,46	F		2,160	2,160	EURO	T	X Autres	N	A-1
A75121IY	CAISSE EPARGNE I.F. NORD	26/12/2012	2012-12-26	25/03/2013	974 393,03	F		2,210	2,210	EURO	T	X Autres	N	A-1
A75121J1	CAISSE EPARGNE I.F. NORD	26/01/2013	2013-01-26	25/04/2013	1 662 237,98	F		2,210	2,210	EURO	T	C	N	A-1
MON217274EUR/0223150/001	DEXIA CREDIT LOCAL	01/01/2004	2004-01-01	01/06/2004	200 000,00	F		4,840	4,840	EURO	T	X Autres	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					6 722 647,47									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 170 726,97					436 040,85	48 870,31	0,00	4 323,56
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 170 726,97					436 040,85	48 870,31	0,00	4 323,56
1415672	N	0,00	A-1	396 666,58	8,50	F		1,280	46 666,68	5 450,67	0,00	62,22
2607591	N	0,00	A-1	913 500,00	21,75	F		0,780	42 000,00	7 330,06	0,00	1 586,13
2607623	N	0,00	A-1	701 250,00	16,50	F		0,670	42 500,00	4 876,35	0,00	367,80
A75121IS	N	0,00	A-1	295 696,67	2,75	F		2,160	100 295,26	7 876,42	0,00	298,94
A75121IY	N	0,00	A-1	254 442,23	3,25	F		2,210	72 511,81	6 739,72	0,00	66,04
A75121J1	N	0,00	A-1	575 171,49	4,00	F		2,210	124 067,10	14 678,02	0,00	1 837,56
MON217274EUR/0223150/001	N	0,00	A-1	34 000,00	4,25	F		4,840	8 000,00	1 919,07	0,00	104,87
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 170 726,97					436 040,85	48 870,31	0,00	4 323,56

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000 €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	CONCESSIONS-BREVET-LICENCES	3	12/12/2019
L	INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	5	12/12/2019
L	DIVERS ET AUTRES MATERIELS	5	12/12/2019
L	OUTILLAGES DE VOIRIE	5	12/12/2019
L	MOBILIERS DE CUISINE	5	12/12/2019
L	INSTALLATIONS GENERALES -AGENCEMENT	5	12/12/2019
L	DOCUMENTS D'URBANISME	5	12/12/2019
L	VEHICULES	7	12/12/2019
L	FRAIS D'ETUDES	10	12/12/2019
L	MATERIELS DE SECURITE ET D'INCENDIE	10	12/12/2019
L	MOBILIERS DIVERS	10	12/12/2019
L	EQUIPEMENTS DE CUISINE	15	12/12/2019
L	VIDEO PROTECTION IFON-IRU	15	12/12/2019

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					10 524 699,78	6 863 013,76											139 059,83	275 785,58
CDC	2019	C	VEFA 58 LOGTS 81 RUE DE PONTOISE	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	1 183 206,00	1 146 240,23	57,00	A	V		1,540	V		1,540	A-1	EURO	17 844,76	12 510,71
CDC	2019	C	CONSTRUCTION 58 LOGTS 81 RUE DE PONTOISE	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	265 477,00	250 699,60	37,00	A	V		1,540	V		1,540	A-1	EURO	3 937,79	5 001,27
OPAC DE L OISE	2007	P	CONVENTIONNEMENT DE 128 LOGEMENTS ex-EDF CONTRAT / MIN251898EUR/0265792001	DEXIA CREDIT LOCAL	1 900 000,00	1 184 870,20	14,00	A	F		4,380	F		4,380	A-1	EURO	54 545,34	60 457,21
OPH DE L'OISE	2007	P	CONSTRUCTION DE 42 LOGEMENTS P.L.S. CONTRAT / 45 1722811 92 J	CREDIT FONCIER	1 362 000,00	667 840,82	14,00	A	F		2,130	F		2,130	A-1	EURO	15 007,15	36 719,99
OPH DE L'OISE	2008	C	CONSTRUCTION DE 18 LOGTS LE PARADIS - PLUS CONTRAT : 1108084	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	544 830,50	390 312,42	25,00	A	V		4,500	V		1,750	A-1	EURO	7 046,83	12 363,23
OPH DE L'OISE	2008	C	TERRAIN POUR CONSTRUCTION 18 LOGTS-LE PARADIS-PLUS CONTRAT : 1108085	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	194 697,00	155 366,85	35,00	A	V		4,500	V		1,750	A-1	EURO	2 774,90	3 199,08
OPH DE L'OISE	2008	C	CONSTRUCTION DE 3 LOGTS LE PARADIS - PLAİ CONTRAT / 1108086	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	45 892,50	30 931,88	25,00	A	V		3,500	V		0,750	A-1	EURO	240,40	1 121,12

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH DE L'OISE	2008	C	TERRAIN POUR CONSTRUCTION 3 LOGTS-LE PARADIS-PLAI CONTRAT : 1108087	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	16 400,00	12 358,08	35,00	A	V		3,500	V		0,750	A-1	EURO	95,00	307,78
OPH DE L'OISE	2015	C	ACQUISITION EN VEFA 20 LOGEMENTS ALLEE VAN GOGH CONTRAT 5038942	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	387 592,00	333 853,37	33,00	A	F		1,350	F		1,350	A-1	EURO	4 614,87	7 989,21
OPH DE L'OISE	2015	C	ACQUISITION EN VEFA 20 LOGEMENTS ALLEE VAN GOGH CONTRAT 5038943	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	403 348,00	361 790,23	43,00	A	F		1,350	F		1,350	A-1	EURO	4 967,58	6 178,30
OPH DE L'OISE	2015	C	ACQUISITION EN VEFA 20 LOGEMENTS ALLEE VAN GOGH CONTRAT 5038944	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	562 769,00	472 980,66	33,00	A	F		0,550	F		0,550	A-1	EURO	2 673,11	13 038,93
OPH DE L'OISE	2015	C	ACQUISITION EN VEFA 20 LOGEMENTS ALLEE VAN GOGH CONTRAT 5038945	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	296 088,00	259 359,72	43,00	A	F		0,550	F		0,550	A-1	EURO	1 455,81	5 333,63
OPH DE L'OISE	2015	C	ACQUISITION EN VEFA 20 LOGEMENTS ALLEE VAN GOGH CONTRAT 271147	CREDIT AGRICOLE	126 771,00	115 233,45	43,00	A	V		1,860	V		1,860	A-1	EURO	2 175,72	1 740,73
OPH DE L'OISE	2015	C	ACQUISITION EN VEFA 20 LOGEMENTS ALLEE VAN GOGH CONTRAT 282448	CREDIT AGRICOLE	110 566,00	96 598,71	33,00	A	V		1,860	V		1,860	A-1	EURO	1 835,93	2 107,32
VAL D OISE HABITAT	1987	P	CONSTRUCTION DE 33 LOGEMENTS CONTRAT N°1263201	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	622 690,21	0,00	0,00	A	V		4,940	V		4,940	A-1	EURO	382,47	30 115,77
VAL D OISE HABITAT	1988	P	CONSTRUCTION DE 26 LOGEMENTS CONTRAT / 1263202	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	713 122,51	70 892,12	1,00	A	V		4,940	V		1,270	A-1	EURO	865,16	34 139,27
VAL D OISE HABITAT	2008	C	AMELIORATION DE 5 LOGTS 12 RUE J.PICARD - PLUS Contrat : 1110252	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	12 395,50	9 934,82	34,00	A	V		3,500	V		1,750	A-1	EURO	177,58	212,60
VAL D OISE HABITAT	2008	C	AMELIORATION DE 5 LOGTS 12 RUE J.PICARD-PLA CONTRAT : 1110256	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	9 199,00	6 985,70	34,00	A	V		2,500	V		0,750	A-1	EURO	53,74	179,80
VAL D OISE HABITAT	2008	C	CONSTRUCTION DE 4 LOGTS 12 RUE J.PICARD CONTRAT : 1112145	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	26 932,50	21 585,97	34,00	A	V		4,500	V		1,750	A-1	EURO	385,84	461,92

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VAL D OISE HABITAT	2008	C	CONSTRUCTION DE 4 LOGTS 12 RUE J.PICARD-PLA CONTRAT : 1112147	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	8 763,50	6 654,98	34,00	A	V		3,500	V		0,750	A-1	EURO	51,20	171,29
VAL D OISE HABITAT	2008	C	CONSTRUCTION DE 4 LOGTS 12 RUE J.PICARD - PLA CONTRAT : 1112148	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	42 825,00	29 045,53	24,00	A	V		3,500	V		0,750	A-1	EURO	226,10	1 100,84
VAL D OISE HABITAT	2013	P	REHABILITATION 59 LOGEMENTS PEX CONTRAT 5040074	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	1 377 133,50	1 097 289,17	25,00	A	V		1,850	V		1,350	A-1	EURO	15 308,27	36 656,28
VAL D'OISE HABITAT	2008	X Autres	AMELIORATION DE 5 LOGTS 12 RUE J.PICARD-PLUS CONTRAT : 1110854	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	98 336,58	44 815,23	24,50	S	F		1,650	F		1,650	A-1	EURO	754,63	1 474,83
VAL D'OISE HABITAT	2008	X Autres	CONSTRUCTION DE 4 LOGTS 12 RUE J.PICARD - PLUS CONTRAT : 1112146	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	213 664,48	97 374,02	24,50	S	F		1,650	F		1,650	A-1	EURO	1 639,65	3 204,47
TOTAL GENERAL					10 524 699,78	6 863 013,76											139 059,83	275 785,58

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					34 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RENAULT DUSTER	2020	DIAC	4	6 520,50	34 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				6 520,50	34 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	64 183,00	
Personnes de droit privé	64 183,00	
Associations	64 183,00	
123 SOLEIL DE CHAMPAGNE SUR OISE	300,00	
ALCC CHAMPAGNE SUR OISE	7 300,00	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	2 500,00	
ARENDAC	600,00	
ASS SPORT SECTION JUDO	4 200,00	
ASSOCIATION CHAMPENOISE AIKIDO	1 400,00	
BADMINTON ASSOCIATION LOISIR	300,00	
CHAMPAGNE EN FETE	6 500,00	
COMITE D ENTENTE	2 000,00	
COMITE DE JUMELAGE	1 200,00	
COMITE SOUVENIR FRANCAIS	450,00	
FED. NATIONALE ANDRE MAGINOT	790,00	
FNATH VAL D'OISE	400,00	
LES AMIS CHAMPAGNE-SUR-OISE	900,00	
LES FOUS DU GUIDON	550,00	
LES FRIMOUSSES DE CHAMPAGNE SUR OISE	2 000,00	
PETANQUE CHAMPENOISE	600,00	
RECRE'ACTION	300,00	
SPORTING FOOTBALL CLUB CHAMPAGNE	14 000,00	
TEMPS DANSE ET FITNESS	3 193,00	
TENNIS CLUB TCC95	12 500,00	
UNIS VERS ECOLO	700,00	
UNRPA	1 500,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		16,00	0,00	16,00	11,00	3,00	14,00
Adjoint administratif territorial	C	4,00	0,00	4,00	1,00	2,00	3,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	2,00
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		39,00	6,00	45,00	31,66	5,56	37,22
Adjoint technique territorial	C	13,00	6,00	19,00	13,10	5,56	18,66
Adjoint technique territorial principal de 1 ère classe	C	6,00	0,00	6,00	5,60	0,00	5,60
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	13,00	0,00	13,00	7,96	0,00	7,96
Agent de Maitrise	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maitrise Principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	1,00	2,00	0,00	0,35	0,35
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère Classe	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,35	0,35
FILIERE ANIMATION (i)		12,00	0,00	12,00	11,00	1,00	12,00
Adjoint territorial d'animation	C	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Brigadier Chef Principal	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Gardien-brigadier de police municipale	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		72,00	7,00	79,00	57,66	9,91	67,57

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.
- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 8 BIS PLACE DU GENERAL DE GAULLE - 95 660 CHAMPAGNE SUR OISE (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
24/09/1987 - CONSTRUCTION DE 33 LOGEMENTS CONTRAT N°1263201	VAL D OISE HABITAT		CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	319 492,37
17/03/1988 - CONSTRUCTION DE 26 LOGEMENTS CONTRAT / 1263202	VAL D OISE HABITAT		CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	71 323,71
28/09/2007 - CONVENTIONNEMENT DE 128 LOGEMENTS ex-EDF CONTRAT / MIN251898EUR/0265792001	OPAC DE L OISE		DEXIA CREDIT LOCAL	1 245 327,41
31/12/2007 - CONSTRUCTION DE 42 LOGEMENTS P.L.S. CONTRAT / 45 1722811 92 J	OPH DE L'OISE		CREDIT FONCIER	818 824,81
16/04/2008 - CONSTRUCTION DE 18 LOGTS LE PARADIS - PLUS CONTRAT : 1108084	OPH DE L'OISE		CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	402 675,65
16/04/2008 - TERRAIN POUR CONSTRUCTION 18 LOGTS-LE PARADIS-PLUS CONTRAT : 1108085	OPH DE L'OISE		CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	212 288,48
16/04/2008 - CONSTRUCTION DE 3 LOGTS LE PARADIS - PLAИ CONTRAT / 1108086	OPH DE L'OISE		CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	32 053,00
23/04/2008 - TERRAIN POUR CONSTRUCTION 3 LOGTS-LE PARADIS-PLAI CONTRAT : 1108087	OPH DE L'OISE		CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	12 665,85
01/06/2008 - AMELIORATION DE 5 LOGTS 12 RUE J.PICARD - PLUS Contrat : 1110252	VAL D OISE HABITAT		CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	10 147,41
01/06/2008 - AMELIORATION DE 5 LOGTS 12 RUE J.PICARD-PLA CONTRAT : 1110256	VAL D OISE HABITAT		CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	7 165,50
01/06/2008 - AMELIORATION DE 5 LOGTS 12 RUE J.PICARD-PLUS CONTRAT : 1110854	VAL D'OISE HABITAT		CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	56 470,58
01/07/2008 - CONSTRUCTION DE 4 LOGTS 12 RUE J.PICARD CONTRAT : 1112145	VAL D OISE HABITAT		CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	22 047,89
01/07/2008 - CONSTRUCTION DE 4 LOGTS 12 RUE J.PICARD-PLA CONTRAT : 1112147	VAL D OISE HABITAT		CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	6 826,27
01/07/2008 - CONSTRUCTION DE 4 LOGTS 12 RUE J.PICARD - PLA CONTRAT : 1112148	VAL D OISE HABITAT		CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	30 146,37
01/07/2008 - CONSTRUCTION DE 4 LOGTS 12 RUE J.PICARD - PLUS CONTRAT : 1112146	VAL D'OISE HABITAT		CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	122 698,80
28/11/2013 - REHABILITATION 59 LOGEMENTS PEX CONTRAT 5040074	VAL D OISE HABITAT		CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	1 133 945,45

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
17/04/2015 - ACQUISITION EN VEFA 20 LOGEMENTS ALLEE VAN GOGH CONTRAT 271147	OPH DE L'OISE		CREDIT AGRICOLE	116 974,18
20/04/2015 - ACQUISITION EN VEFA 20 LOGEMENTS ALLEE VAN GOGH CONTRAT 282448	OPH DE L'OISE		CREDIT AGRICOLE	132 234,25
21/04/2015 - ACQUISITION EN VEFA 20 LOGEMENTS ALLEE VAN GOGH CONTRAT 5038942	OPH DE L'OISE		CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	423 923,77
21/04/2015 - ACQUISITION EN VEFA 20 LOGEMENTS ALLEE VAN GOGH CONTRAT 5038943	OPH DE L'OISE		CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	485 450,99
21/04/2015 - ACQUISITION EN VEFA 20 LOGEMENTS ALLEE VAN GOGH CONTRAT 5038944	OPH DE L'OISE		CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	531 536,23
21/04/2015 - ACQUISITION EN VEFA 20 LOGEMENTS ALLEE VAN GOGH CONTRAT 5038945	OPH DE L'OISE		CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	297 279,73
27/06/2019 - VEFA 58 LOGTS 81 RUE DE PONTOISE	CDC		CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	1 742 772,25
27/06/2019 - CONSTRUCTION 58 LOGTS 81 RUE DE PONTOISE	CDC		CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	335 746,23
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME								C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
8	CREATION ESPACE CULTUREL		0,00	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	236 842,71	-236 842,71
9	RESTAURATION EGLISE		0,00	1 150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 528,40	-5 528,40
TOTAL			0,00	6 150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242 371,11	-242 371,11

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00